



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 12 février 2025 – N° 181

Neuf heures quarante

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *L'achat local... oui svp!*
- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Dénoncer les coupures en santé qui touchent la réalité des citoyens sur le territoire de l'Ouest-de-l'Île.*
- Le député de Joliette sur le sujet suivant : *Des Joliettains représentent le Québec au Nallikari Snowfest en Finlande.*
- Le député de Rosemont sur le sujet suivant : *Hommage à l'homme qui nourrit gratuitement les gens.*
- La députée de Bonaventure sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Nancy Gough pour 35 ans de dévouement.*
- La députée de La Pinière sur le sujet suivant : *Dynamisme de la communauté noire de la Rive-Sud.*
- Le député de Trois-Rivières sur le sujet suivant : *Célébration des efforts et réalisations dans l'industrie de la construction.*
- La députée d'Iberville sur le sujet suivant : *45^e anniversaire de l'association Pause.*
- La députée de Rivière-du-Loup–Témiscouata sur le sujet suivant : *Persévérance scolaire.*
- La députée de Laporte sur le sujet suivant : *60^e Tournoi du Marble Head.*
- Le député de Mégantic sur le sujet suivant : *40^e anniversaire de Virage Santé mentale.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 83
Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux
Présenté par le ministre de la Santé le **3 décembre 2024**
- 2) Projet de loi n° 84
Loi sur l'intégration nationale
Présenté par le ministre de la Langue française le **30 janvier 2025**
- 3) Projet de loi n° 85
Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **4 décembre 2024**
- 4) Projet de loi n° 90
Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **6 février 2025**

Étude détaillée en commission

- 5) Projet de loi n° 69
 Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives
 Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le 6 juin 2024
 Rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (consultations) déposé le 24 septembre 2024
 Principe adopté le **3 octobre 2024**, et
 Renvoyé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

- 6) Projet de loi n° 79
 Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux
 Présenté par la ministre des Affaires municipales le 7 novembre 2024
 Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 6 décembre 2024
 Principe adopté le **28 janvier 2025**, et
 Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

- 7) Projet de loi n° 81
 Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement
 Présenté par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 20 novembre 2024
 Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 4 février 2025
 Principe adopté le **11 février 2025**, et
 Renvoyé à la Commission des transports et de l'environnement

- 8) Projet de loi n° 82
 Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions
 Présenté par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique le 21 novembre 2024
 Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 30 janvier 2025
 Principe adopté le **4 février 2025**, et
 Renvoyé à la Commission des finances publiques

- 9) Projet de loi n° 86
Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité
Présenté par le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation
le 5 décembre 2024
Rapport de la Commission de l’aménagement du territoire (consultations)
déposé le 4 février 2025
Principe adopté le **5 février 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l’aménagement du territoire
- 10) Projet de loi n° 87
Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de
terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et
portuaire de Bécancour
Présenté par le ministre délégué à l’Économie le 6 décembre 2024
Rapport de la Commission de l’économie et du travail (consultations) déposé
le 28 janvier 2025
Principe adopté le **30 janvier 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l’économie et du travail

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 11) Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec
comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**
- 12) Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d’interdire les batailles
dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans
participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 13) Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant
la qualité de l’air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**

- 14) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 15) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**,
- 16) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 17) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 18) Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le 21 février 2023
Reprise du débat ajourné au nom de la députée de Vimont le **28 mars 2024**
- 19) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 20) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**

- 21) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l’éducation préscolaire ou de l’enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d’une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 22) Projet de loi n° 392
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 23) Projet de loi n° 393
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d’enseignement supérieur
Présenté par le député d’Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 25) Projet de loi n° 395
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **11 avril 2024**
- 26) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d’y prévoir l’atteinte d’une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 27) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement dispensant des services de l’éducation préscolaire, d’enseignement au primaire ou d’enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**

- 28) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 29) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 30) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 31) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 32) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 33) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 34) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 35) Projet de loi n° 495
Loi visant à lutter contre l’accaparement des terres agricoles
Présenté par la députée de Verdun le 26 septembre 2023
Reprise du débat ajourné au nom du député de Jonquière le **31 janvier 2024**

- 36) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l’amiral blanc en tant qu’insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d’Argenteuil le **9 juin 2023**
- 37) Projet de loi n° 499
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par le député de Jean-Lesage le **5 octobre 2023**
- 38) Projet de loi n° 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l’action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 39) Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d’interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 40) Projet de loi n° 596
Loi modifiant principalement la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme afin de permettre aux municipalités d’adopter un règlement relatif au zonage différencié visant à accroître et à pérenniser l’offre de logements sociaux ou abordables
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 octobre 2023**
- 41) Projet de loi n° 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l’environnement pour instaurer un droit d’initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l’indépendance du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1^{er} février 2024**
- 42) Projet de loi n° 599
Loi modifiant principalement la Loi sur le régime de rentes du Québec afin d’abolir la réduction de la rente de retraite de la personne qui bénéficie d’une rente d’invalidité entre 60 ans et 65 ans
Présenté par le député de Maurice-Richard le **20 février 2024**

- 43) Projet de loi n° 690
Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de corriger une iniquité envers les retraités invalides
Présenté par la députée de La Pinière le 23 novembre 2023
Reprise du débat ajourné le **7 décembre 2023**
- 44) Projet de loi n° 691
Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 décembre 2023**
- 45) Projet de loi n° 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 46) Projet de loi n° 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 47) Projet de loi n° 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 48) Projet de loi n° 697
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 49) Projet de loi n° 699
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 50) Projet de loi n° 790
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**

- 51) Projet de loi n° 791
Loi permettant à des organismes publics de transport en commun de développer des projets immobiliers aux abords ou au-dessus de leurs infrastructures de transport en commun
Présenté par le député de Nelligan le **1^{er} mai 2024**
- 52) Projet de loi n° 792
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 53) Projet de loi n° 793
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**
- 54) Projet de loi n° 794
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**
- 55) Projet de loi n° 796
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable »
Présenté par le député d'Arthabaska le **30 mai 2024**
- 56) Projet de loi n° 892
Loi visant à interdire l'offre de services de consommation supervisée à proximité d'un service de garde éducatif à l'enfance en installation ou d'un établissement d'enseignement offrant une formation de niveau préscolaire, primaire ou secondaire
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **27 novembre 2024**
- 57) Projet de loi n° 893
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 58) Projet de loi n° 894
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**

Étude détaillée en commission

- 59)** Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 60)** Projet de loi n° 201
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 61)** Projet de loi n° 203
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 62)** Projet de loi n° 213
Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville
Présenté par la députée de Saint-François le **3 décembre 2024**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

63) 28 janvier 2025

Motion de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie

QUE l'Assemblée nationale approuve la Décision n° 1/ 2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 7 février 2025.

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

64) 11 février 2025

Motion du député d'Hochelaga-Maisonneuve

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Québec est le premier État en Amérique du Nord à avoir renoncé à l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures;

QU'elle s'inquiète des récents appels dans l'espace public à relancer des projets de pipeline tels que GNL-Québec et Énergie-Est;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de s'opposer au développement de tout projet de pipeline sur son territoire.

Partie 3
PROJETS DE LOI ADOPTÉS
(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 88

Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal

Adopté le **11 février 2025**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Enquête découlant de la motion présentée par le leader parlementaire de l'opposition officielle et député de Nelligan en vertu des articles 315 à 321 du Règlement portant sur l'omission du dépôt dans les délais prescrits du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 69**, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 3 octobre 2024).

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 79**, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux (mandat confié le 28 janvier 2025).
- **Projet de loi n° 86**, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité (mandat confié le 5 février 2025).
- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 85**, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (mandat confié le 28 janvier 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 87**, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (mandat confié le 30 janvier 2025).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 82**, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 4 février 2025).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats réglementaires

Interpellation :

- De la députée de Sherbrooke à la ministre responsable des Aînés sur le sujet suivant : *L'avenir des services et des soins à domicile* (avis donné le 6 février 2025).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 83**, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux (mandat confié le 28 janvier 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).
- **Projet de loi n° 213**, Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville (mandat confié le 3 décembre 2024).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 81**, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement (mandat confié le 11 février 2025).

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX
SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

Consultations particulières :

- Les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au feuillet du mercredi*

193) M. Grandmont (Taschereau) – **20 novembre 2024**
Au ministre des Finances

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la Ville de Québec, avec des retombées économiques positives attendues à court et à long terme.

La construction du tramway elle-même générera des milliers d'emplois, injectant des milliards de dollars dans l'économie locale. Le projet devrait créer environ 19 000 emplois, dont 12 000 directs et 7 000 indirects, avec une masse salariale totale de 1,1 milliard de dollars. Le salaire moyen annuel associé à ces emplois est estimé à 61 200 \$.

Une fois en service, le tramway stimulera l'activité économique en améliorant la mobilité et en facilitant l'accès aux emplois, aux études, aux loisirs et au commerce. Le tramway permettra également aux entreprises de recruter plus facilement la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin, augmentant ainsi leur productivité. L'arrivée du tramway devrait également entraîner une augmentation de la densité des entreprises à proximité de son tracé, une croissance des investissements privés et une hausse de la valeur foncière des terrains.

En outre, le tramway permettra à de nombreuses familles de se passer d'une deuxième voiture, générant ainsi des économies substantielles pouvant atteindre 10 000 \$ par année. Ces économies, redirigées vers d'autres dépenses, auront un impact économique 20 % plus important que s'il s'agissait de dépenses liées à l'automobile.

En somme, le tramway de Québec représente bien plus qu'un simple projet de transport. Il s'agit d'un investissement stratégique qui dynamisera l'économie de la région et améliorera la qualité de vie de ses citoyens.

Ma question au ministre des Finances est la suivante :

Est-ce que le ministre des Finances est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais ?

194) M. Grandmont (Taschereau) – **20 novembre 2024**
À la ministre responsable de l'Habitation

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long termes.

Le tramway favorisera la densification autour de son tracé, créant ainsi des pôles d'attraction pour de nouveaux développements immobiliers. L'arrivée du tramway s'accompagne aussi de l'augmentation de la densité des entreprises à proximité, de la croissance des investissements privés, d'une plus grande valeur foncière des terrains. Cette densification permettra de construire davantage de logements, augmentant l'offre et contribuant à stabiliser les prix du marché immobilier. Le tramway offrira également un mode de transport en commun efficace et fiable, rendant ces nouveaux quartiers plus attrayants pour les résidents.

Il est de notoriété publique que le tramway permettra des investissements immobiliers majeurs tout le long de son parcours. Il a été rapporté que la somme totale des investissements prévus frôle les 2 milliards \$. Dans le contexte de la crise du logement vécue partout au Québec, notamment dans notre Capitale nationale, un tel chantier de construction de nouveaux logements serait bienvenu.

L'implantation du tramway insufflera par ailleurs une nouvelle ambiance aux quartiers de la ville. Tout l'espace compris d'une façade à une autre sera réaménagé le long du tracé, en respectant l'esprit des quartiers traversés. L'intégration urbaine du tramway à Québec sera exemplaire. Rien ne sera laissé au hasard ! Le tramway s'inscrira dans une vision globale d'aménagement urbain qui place le bien-être des citoyens au cœur de ses priorités.

Bref, le tramway amènera une foule d'avantages pour l'économie de notre Capitale nationale. Il est donc crucial de soutenir ce projet important qui contribuera à faire de Québec une ville plus prospère, plus durable et plus inclusive, tout en offrant des solutions durables à la crise du logement.

Ma question à la ministre de l'Habitation est la suivante :

Est-ce que la ministre de l'Habitation est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais ?

195) M. Grandmont (Taschereau) – **21 novembre 2024**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway offrira une solution de transport accessible, abordable et fiable, particulièrement pour les personnes qui dépendent des réseaux de soutien communautaire. Les aînés, les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap auditif ou visuel, ainsi que les jeunes familles pourront monter à bord du tramway facilement. En facilitant leurs déplacements, le tramway leur permettra de se rendre plus facilement aux services essentiels, tels que les banques alimentaires, les centres de santé et les organismes communautaires.

Le tramway traversera des quartiers où se concentrent de nombreux services sociaux et permettra aux personnes plus vulnérables de participer plus activement à la vie sociale et économique de la ville. Dans un périmètre de 800 mètres (10 minutes de marche) du tramway, on retrouve 65 % de la population et 81 % des emplois.

Le tramway contribuera à créer un sentiment de communauté et de solidarité entre les citoyens. En offrant un espace public partagé, le tramway encouragera les interactions sociales et la création de liens entre les personnes de tous les horizons.

La construction du tramway de Québec est donc un investissement social important qui profitera à tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables. En améliorant la mobilité et en favorisant l'inclusion sociale, le tramway contribuera à bâtir une ville plus juste, plus solidaire et plus prospère.

Ma question à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire est la suivante :

Est-ce que la ministre responsable de la solidarité sociale et de l'Action communautaire est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

196) M. Grandmont (Taschereau) – **21 novembre 2024**

À la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway s'intégrera harmonieusement aux réseaux de transport actif, tels que les pistes cyclables et les sentiers piétonniers. Les pôles d'échanges, les stations et les Parc-O-Bus favoriseront une plus grande intermodalité en permettant un rabattement des voitures, des autobus et du transport actif (marche et vélo) vers le réseau à grande fréquence. Un réaménagement complet de l'espace public et un ajout de liens piétons et cyclables sera mis en œuvre sur tout le tracé du tramway. Ce faisant, le tramway incitera les citoyens à intégrer la marche et le vélo à leurs déplacements quotidiens, favorisant ainsi un mode de vie plus actif et contribuant à la lutte contre la sédentarité.

Le tramway offrira un accès direct et efficace à de nombreux sites importants pour le sport, le loisir et le plein air. Le tracé du tramway traversera des quartiers où se trouvent des parcs, des centres sportifs et des installations récréatives. Dans un périmètre de 800 mètres (10 minutes de marche) du tramway, on retrouve 65 % de la population. Les citoyens pourront ainsi se rendre facilement à leurs activités préférées, qu'il s'agisse de pratiquer un sport, de profiter des espaces verts ou de participer à des événements culturels et de loisirs.

En favorisant la mobilité active et en améliorant l'accès aux espaces verts et aux infrastructures de loisirs, le tramway contribuera à créer une ville plus conviviale, plus saine et plus durable. L'implantation du tramway insufflera une nouvelle ambiance aux quartiers de la ville. Tout l'espace compris d'une façade à une autre sera réaménagé le long du tracé, en respectant l'esprit des quartiers traversés. L'intégration urbaine du tramway à Québec sera exemplaire. Rien ne sera laissé au hasard! Le tramway s'inscrira dans une vision globale d'aménagement urbain qui place le bien-être des citoyens au cœur de ses priorités.

La construction du tramway de Québec représente un investissement majeur pour l'avenir de la ville et aura des retombées positives significatives sur la qualité de vie des citoyens. Québec sera plus belle, plus conviviale et plus durable. Le tramway encouragera l'adoption de saines habitudes de vie, facilitera l'accès aux sports et loisirs et contribuera à faire de Québec une ville plus dynamique, plus attrayante et plus inclusive pour tous.

Ma question à la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air est la suivante :

Est-ce que la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

197) M. Grandmont (Taschereau) – **26 novembre 2024**
À la ministre du Tourisme

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway de Québec deviendra rapidement un symbole de modernité et de dynamisme pour la ville, contribuant à son rayonnement international. L'intégration urbaine du tramway à Québec sera exemplaire. Rien ne sera laissé au hasard! Les infrastructures du tramway seront conçues avec un souci d'esthétisme et s'intégreront harmonieusement au paysage urbain, offrant une expérience visuelle agréable aux visiteurs. De plus, le tramway limitera la dégradation des conditions de circulation en captant près de 75 % des 52 000 déplacements additionnels par jour anticipés en plein cœur de la ville à la date prévue de l'arrivée du tramway.

Le tramway facilitera la promotion des attraits touristiques de l'ensemble de la ville de Québec en offrant aux visiteurs un moyen de transport pratique et efficace pour explorer la ville. Le tramway reliera les grands générateurs de déplacement en s'arrimant parfaitement au réseau de transport en commun bonifié. Le tracé du tramway traversera les principaux quartiers touristiques, permettant aux visiteurs de se déplacer facilement entre les sites historiques, les musées, les parcs, les restaurants et les boutiques. Les touristes pourront se déplacer dans des véhicules de grande capacité et généreusement vitrés, rendant plus confortables et plus agréables leurs déplacements dans notre Capitale nationale.

Le tramway sera interconnecté avec les principaux pôles de transport de la ville de Québec, tels que les gares de trains, d'autobus et l'aéroport Jean-Lesage, le terminal de croisière, par lesquels les touristes arrivent. Les pôles d'échanges, les stations et les Parc-O-Bus favoriseront une plus grande intermodalité en permettant un rabattement des voitures, des autobus et du transport actif (marche et vélo) vers le réseau à grande fréquence. Cette interconnectivité facilitera les déplacements des touristes en provenance et à destination de la ville, leur permettant de se rendre à destination de manière rapide et efficace.

La construction du tramway de Québec représente donc un investissement important pour le développement touristique de la Capitale-Nationale. L'implantation du tramway insufflera une nouvelle ambiance aux quartiers de la ville qui seront plus facilement accessibles aux visiteurs. Tout l'espace compris d'une façade à une autre sera réaménagé le long du tracé, en respectant l'esprit des quartiers traversés. Le tramway permettra de rehausser l'image de la ville à l'échelle internationale, de faciliter l'accès à une plus grande variété d'attrait touristiques et d'améliorer l'expérience globale des visiteurs de passage dans la ville.

Ma question à la ministre du Tourisme est la suivante :

Est-ce que la ministre du Tourisme est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

198) M. Grandmont (Taschereau) – **26 novembre 2024**

Au ministre responsable des Infrastructures et de la région de la Capitale-Nationale

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Québec se distingue comme seule ville d'importance au Canada à ne pas posséder de système de transport en commun structurant. Le tramway comblera cette lacune et permettra à la Capitale-Nationale de se hisser au niveau des autres grandes villes canadiennes en matière de mobilité urbaine. Le tramway reliera les grands générateurs de déplacement en s'arrimant au réseau de transport en commun bonifié.

La construction du tramway de Québec aura des retombées économiques importantes pour la région. Le projet créera des milliers d'emplois dans le secteur de la construction et stimulera l'activité économique locale. La construction du tramway contribuera également à la vitalité économique de la région, par la création de nombreux emplois. Au-delà des emplois liés à la réalisation du projet, de nombreux emplois seront nécessaires à long terme pour exploiter et entretenir le réseau, notamment des conducteurs de tramway et des mécaniciens spécialisés. Le tramway attirera également de nouveaux investissements et favorisera le développement économique de la ville. À long terme, le tramway aura des retombées positives majeures sur l'activité économique locale et régionale.

Le tramway contribuera à rehausser l'image de Québec comme ville moderne, dynamique et attractive. Le projet permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des visiteurs en offrant un mode de transport en commun efficace, confortable et respectueux de l'environnement. L'arrivée du tramway permettra à Québec de se positionner comme une destination touristique de choix, tout en attirant de nouveaux talents et investissements. Depuis 2018, plusieurs autres villes ont pu inaugurer de nouvelles lignes de réseaux de transports en commun. Edmonton a prolongé sa Valley line, Montréal a inauguré le REM, Ottawa son O Train, qu'attendons-nous à Québec pour en faire autant? L'implantation d'une telle infrastructure insufflera une nouvelle ambiance aux quartiers de la ville. L'intégration urbaine du tramway à Québec sera exemplaire. Rien ne sera laissé au hasard!

La construction du tramway de Québec est donc un projet visionnaire qui permettra à la Capitale-Nationale de se doter d'un système de transport en commun moderne et performant. Le tramway aura des retombées économiques importantes pour la région, tout en rehaussant le rayonnement de Québec comme ville attractive et dynamique.

Ma question au ministre responsable des Infrastructures et de la région Capitale-Nationale est la suivante :

Est-ce que le ministre responsable des Infrastructures et de la région Capitale-Nationale est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

205) M. Grandmont (Taschereau) – **28 novembre 2024**

Au ministre responsable des Services sociaux

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

L'accès aux services sociaux est essentiel pour le bien-être de la population. Toutefois, les populations vulnérables ou marginalisées, telles que les personnes âgées, les personnes à faible revenu, les personnes handicapées et les nouveaux arrivants, peuvent rencontrer des difficultés à se déplacer et à accéder à ces services. Le tramway de Québec permettra de réduire les effets de ces inégalités en offrant un mode de transport accessible à tous. Les aînés, les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap auditif ou visuel, ainsi que les jeunes familles pourront monter à bord du tramway facilement. Le tramway traversera des quartiers où se concentrent de nombreux services sociaux, tels que des centres de santé, des centres communautaires et des organismes d'aide aux personnes en difficulté.

Le tramway offrira une alternative de transport en commun plus fiable, rapide et confortable que les options existantes. Avec sa voie exclusive (plateforme dédiée) et la priorité absolue aux feux de circulation, le tramway ne s'arrêtera que pour faire monter ou descendre des passagers aux stations. Résultat : il n'y aura pas de retard puisque le temps de déplacement sera fiable et régulier ! De plus, le coût d'utilisation du tramway sera moins élevé que celui d'une voiture, ce qui permettra aux populations vulnérables de réaliser des économies substantielles sur leurs frais de transport. Le tramway et son réseau éviteront à plusieurs familles l'obligation de s'acheter un véhicule additionnel : jusqu'à 10 000 \$ d'économies par année.

En facilitant l'accès aux services sociaux et en offrant une alternative de transport abordable et fiable, le tramway contribuera à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables. Il permettra aux personnes de participer plus activement à la vie sociale et économique de la ville, et de vivre de façon plus autonome et épanouie.

La construction du tramway de Québec est donc un investissement socialement responsable qui permettra de créer une ville plus inclusive et accessible pour tous.

Ma question au ministre responsable des Services sociaux est la suivante :

Est-ce que le ministre responsable des Services sociaux est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

206) M. Grandmont (Taschereau) – **28 novembre 2024**
À la ministre des Affaires municipales

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway de Québec contribuera à la lutte contre l'étalement urbain en favorisant un développement plus dense et compact le long de son tracé. Ce mode de transport en commun efficace incitera les citoyens à vivre, travailler et se divertir dans des quartiers plus centrés, réduisant ainsi la pression sur les terres agricoles, les milieux humides et forestiers en périphérie de la ville. L'arrivée du tramway s'accompagnera d'une augmentation de la densité des entreprises à proximité et d'une plus grande valeur foncière des terrains.

La construction du tramway offrira une occasion unique de densifier les quartiers existants et de stimuler le développement immobilier le long de son tracé. La proximité d'un système de transport en commun fiable et performant augmentera l'attractivité des terrains situés à proximité des stations, encourageant ainsi la construction de nouveaux logements, commerces et bureaux. L'Institut de développement urbain du Québec estimait en février 2024 que la construction de 6000 à 7000 logements serait retardée en raison de l'incertitude entourant le projet de tramway. La valeur estimée des projets en attente de réalisation le long du tracé du tramway était alors évaluée entre 1,7 à 1,9 milliard de dollars. Accélérer cette densification permettra de répondre à la demande croissante en logements dans la région de Québec et contribuera à atténuer la crise du logement qui sévit actuellement sur le territoire de la ville de Québec.

Le tramway aura un impact positif sur les revenus des villes de la région de Québec. La construction du tramway générera des milliers d'emplois directs et indirects. L'augmentation de la valeur foncière des terrains situés à proximité du tramway permettra à la Ville de Québec de percevoir davantage de taxes foncières. De plus, l'attractivité accrue de la région pour les entreprises et les résidents stimulera l'activité économique, générant ainsi des revenus supplémentaires pour les villes. L'arrivée du tramway s'accompagnera d'une croissance des investissements privés et d'un rayonnement commercial accru pour les entreprises à proximité des stations.

La construction du tramway de Québec est donc un investissement stratégique qui profitera à l'ensemble des municipalités de la communauté métropolitaine de Québec. En favorisant un développement urbain durable, en protégeant les milieux naturels, en stimulant la densification et le développement immobilier, et en accroissant les revenus de la ville, le tramway contribuera à créer une région plus prospère, plus équitable et plus attrayante pour tous.

Ma question à la ministre des Affaires municipales est la suivante :

Est-ce que la ministre des Affaires municipales est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

210) Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) – **4 décembre 2024**

À la ministre responsable du Développement économique régional

Le 25 novembre 2024, le président désigné des États-Unis d'Amérique, monsieur Donald Trump, a déclaré publiquement qu'il comptait imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes.

Cette menace de hausse de tarifs américains sur les marchandises canadiennes serait un coup dur pour plusieurs entreprises québécoises qui exportent aux États-Unis ou comptaient y faire leur place. Plusieurs entrepreneurs sont très stressés par la situation et craignent l'impact économique majeur de ces tarifs. Selon plusieurs manufacturiers, cela pourrait même mettre en péril les entreprises canadiennes.

La ministre peut-elle indiquer les mesures particulières qu'elle compte mettre en place pour accompagner nos entrepreneurs dans cette période d'incertitude, s'assurer que le Québec soit prêt à affronter ces éventuels tarifs et compenser nos exportateurs le cas échéant?

211) M. Grandmont (Taschereau) – **5 décembre 2024**
Au ministre de la Santé

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la Ville de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway permettra aux citoyens d'accéder plus facilement aux services de santé. Avec un réseau étendu et des stations situées à proximité des hôpitaux, des cliniques et des centres de soins, le tramway offrira une alternative de transport fiable et efficace aux personnes qui ont besoin de se rendre à des rendez-vous médicaux ou qui ont des difficultés à se déplacer en voiture.

La construction du tramway encouragera la mobilité active, ce qui aura un impact positif sur la santé publique. Le tramway sera intégré à un réseau de transport multimodal qui comprendra des aménagements cyclables et piétonniers, incitant ainsi les citoyens à marcher et à faire du vélo. L'augmentation de l'activité physique contribuera à réduire les risques de maladies chroniques, telles que les maladies cardiaques, le diabète et l'obésité, ce qui entraînera une diminution des coûts de santé à long terme.

Le tramway contribuera à la sécurité routière en réduisant le nombre de voitures sur les routes. En offrant une alternative de transport en commun attrayante, le tramway incitera les citoyens à laisser leur voiture à la maison, ce qui diminuera le risque d'accidents de la route. La réduction des accidents de la route entraînera une diminution des blessures, des hospitalisations et des décès, ce qui aura un impact positif sur les coûts du système de santé.

Le tramway répondra aux besoins de mobilité des personnes âgées qui n'ont plus accès à une voiture. Le tramway offrira une solution de transport accessible et adaptée aux personnes à mobilité réduite, permettant aux aînés de se déplacer en toute sécurité et autonomie. La possibilité de se déplacer facilement en tramway permettra aux personnes âgées de rester actives et engagées dans la communauté, ce qui contribuera à leur bien-être physique et mental.

La construction du tramway de Québec représente donc un investissement judicieux qui aura des retombées positives majeures sur la santé des citoyens. En améliorant l'accès aux services de santé, en encourageant la mobilité active, en réduisant les accidents de la route et en répondant aux besoins de mobilité des personnes âgées, le tramway contribuera à une population en meilleure santé et à un système de santé plus durable.

Ma question au ministre de la Santé est la suivante :

Est-ce que le ministre de la Santé est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais ?

212) M. Grandmont (Taschereau) – **5 décembre 2024**

Au ministre de l'Éducation

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway facilitera grandement les déplacements des résidents de Lévis qui travaillent ou étudient à Québec. Actuellement, ces personnes dépendent largement de l'automobile, ce qui peut être coûteux en temps et en argent. Le tramway offrira une alternative rapide, fiable et confortable, permettant aux Lévisiens d'accéder plus facilement à leur travail ou à leur établissement d'enseignement à Québec.

Le tramway permettra de réduire la congestion sur les ponts Pierre-Laporte et de Québec. En offrant une alternative de transport en commun attrayante, le tramway incitera les citoyens à laisser leur voiture à la maison, ce qui contribuera à la diminution du nombre de véhicules sur les ponts, fluidifiant ainsi la circulation. La réduction de la congestion routière aura un impact positif sur l'économie, l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Le tramway limitera la dégradation des conditions de circulation en captant près de 75 % des 52 000 déplacements additionnels par jour anticipés en plein cœur de la ville.

Le tramway contribuera finalement à la réduction des émissions de GES en offrant une alternative de transport durable à l'automobile. L'utilisation de l'électricité comme source d'énergie pour le tramway permettra de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et d'améliorer la qualité de l'air dans la région. De plus, le tramway encouragera l'adoption d'un mode de vie plus actif, en incitant les citoyens à marcher et à faire du vélo, contribuant ainsi à la santé publique et à la protection de l'environnement.

La construction du tramway de Québec est donc un investissement stratégique qui profitera à tous les citoyens, y compris les résidents de Lévis et de Chaudière-Appalache qui travaillent ou étudient à Québec. Par son implantation, le tramway contribuera à la protection de l'environnement, à la réduction des GES, à la diminution de la congestion routière et à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Ma question au ministre de l'Éducation est la suivante :

Est-ce que le ministre de l'Éducation est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais ?

213) M. Grandmont (Taschereau) – **5 décembre 2024**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la Ville de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway de Québec, un système de transport en commun électrique, contribuera significativement à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air. En encourageant le transfert modal de l'automobile vers le tramway, nous réduirons le nombre de véhicules à essence sur nos routes, diminuant ainsi les émissions de CO₂ et autres polluants atmosphériques, qui sont issues à 63% des transports dans la région de Québec.

Le tramway offrira une alternative de transport en commun attrayante et fiable, incitant ainsi les citoyens à laisser leur voiture à la maison. Avec des stations situées en moyenne à 690 mètres, le tramway sera accessible à un grand nombre de personnes, leur permettant de se déplacer facilement sans avoir à utiliser leur voiture. De plus, le tramway sera intégré à un réseau de transport multimodal qui comprendra des aménagements cyclables et piétonniers, favorisant ainsi les modes de transport actifs et durables.

Le tramway contribuera à la lutte contre l'étalement urbain en favorisant un développement plus dense et compact le long de son tracé. La présence d'un système de transport en commun efficace et accessible encouragera les investissements immobiliers et commerciaux à proximité des stations, ce qui permettra de créer des quartiers plus vivants et dynamiques, où les résidents pourront vivre, travailler et se divertir sans avoir à dépendre de la voiture.

La construction du tramway s'accompagnera d'un réaménagement complet de l'espace public le long de son tracé. Des aménagements paysagers, des pistes cyclables et des espaces piétons seront intégrés au projet, créant ainsi un environnement plus vert, plus convivial et plus agréable pour les citoyens. La plantation d'arbres et la création d'espaces verts contribueront à améliorer la qualité de l'air, à réduire les îlots de chaleur urbains et à favoriser la biodiversité.

La construction du tramway de Québec est donc un projet d'avenir qui s'inscrit dans une vision de développement durable pour la ville. En contribuant à la protection de l'environnement, à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, à la diminution de la dépendance à l'automobile et à la lutte contre l'étalement urbain, le tramway permettra de créer une ville plus verte, plus saine et plus agréable à vivre pour les générations présentes et futures.

Ma question au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est la suivante :

Est-ce que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

214) M. Fortin (Pontiac) – **5 décembre 2024**
Au ministre de la Santé

L'hôpital Sainte-Croix à Drummondville, construit en 1948, est l'un des plus vieux hôpitaux encore en activité au Québec. Malgré l'ajout d'un centre famille-enfant en 2018, plus de 70 % de la superficie totale de l'hôpital n'a pas fait l'objet de transformation majeure au cours des années. Le constat est clair : les infrastructures de l'hôpital ne répondent plus aux besoins grandissants de la population du Centre-du-Québec et pourraient éventuellement nuire à la qualité des soins de santé y étant dispensés.

Les enjeux sont nombreux dans cet hôpital : des dysfonctionnements intrinsèques au bâtiment, comme des distances de parcours importantes, des différences de niveau entre les blocs et l'impossibilité de ségréger certaines circulations, sont bien documentés ; des lacunes importantes de fonctionnalité sur une courte période qui ont des impacts de façon importante sur les soins donnés à la population ont été relevées ; un déficit majeur de surface par rapport aux standards du ministère de la Santé et des Services sociaux a été identifié ; l'ensemble des espaces cliniques sont inadaptés et insuffisants pour exercer une pratique de qualité et pour intégrer adéquatement la mission d'enseignement ; les unités de soins sont vétustes, comprennent des chambres exiguës triples et quadruples et sont en nombre nettement insuffisant dû à la croissance de la population.

Selon une étude indépendante réalisée en décembre 2023, des agrandissements multiples et des réaménagements fonctionnels, la construction d'un pavillon critique ou encore la reconstruction en phases de l'hôpital sur le site sont des scénarios qui ne permettraient pas de répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Seule la construction d'un nouvel hôpital permettra de corriger les dysfonctionnements fonctionnels et d'augmenter les surfaces pour répondre aux exigences gouvernementales.

Le ministre de la Santé, tout comme moi, a eu l'occasion d'aller visiter les installations de l'hôpital Sainte-Croix. Il a été à même de constater l'urgence d'agir dans ce dossier. Il a également pu voir à quel point le personnel tient littéralement l'hôpital à bout de bras.

Est-ce que le ministre reconnaît que l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville a atteint sa fin de vie utile et qu'il faut plus que des travaux de rénovation pour répondre aux besoins de la population centricoise?

215) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **5 décembre 2024**

À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Une entente sur l'équité salariale a été signée, il y a plus de 10 mois, pour le personnel de la catégorie 3 du réseau de la santé et des services sociaux. Cette entente prévoyait le paiement des sommes dues en un seul versement au cours de la période de paie qui comprend la date du 31 octobre 2024 (paie du 14 novembre 2024).

Toutefois, nous apprenions récemment que le personnel n'aurait toujours pas eu le moindre sou et aucun ajustement de salaire en lien avec l'entente n'aurait été effectué à ce jour. Le gouvernement n'aurait donc pas effectué le versement des sommes qui sont dues aux employés et les ajustements salariaux en vertu de l'entente de règlement des plaintes de maintien de l'équité salariale.

L'équité salariale est un droit fondamental et il est décevant de constater que le gouvernement en tant qu'employeur, ne respecte pas ses obligations en la matière. Cette situation affecte non seulement le moral des employés, mais aussi leur confiance envers nos institutions publiques.

La présidente du Conseil du trésor conviendra que ce délai représente une situation anormale qui se doit d'être corrigée.

La présidente du Conseil du trésor peut-elle nous dire à quand la date des versements?

217) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **6 décembre 2024**
Au ministre de la Santé

J'interpelle le ministre de la Santé concernant le délai d'attente au Bas-St-Laurent qui est passé de 3 à 12 mois au cours de la dernière année pour obtenir un rendez-vous d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de la prostate.

Mes questions sont les suivantes :

- Quel est l'échéancier prévu pour la diminution du délai d'attente en matière d'IRM de la prostate au Bas-St-Laurent?
- Quel est l'objectif à atteindre en termes de diminution du délai d'attente fixé par le CISSS du Bas-St-Laurent pour une IRM de la prostate en 2025?
- Quelles mesures concrètes sont appliquées par le CISSS du Bas-St-Laurent pour diminuer les délais d'attente en matière d'IRM de la prostate?
- Combien de personnes sont actuellement sur la liste d'attente pour un rendez-vous pour une IRM de la prostate au Bas-St-Laurent?

218) M. Grandmont (Taschereau) – **6 décembre 2024**
À la ministre de l'Enseignement supérieur

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

De nombreux experts et acteurs de la société civile et du milieu universitaire québécois ont, depuis plusieurs années, appuyé la construction du tramway de Québec. L'Université Laval, comme institution, a toujours été un partenaire de premier plan de ce projet, puisque l'arrivée d'une telle infrastructure facilitera l'accès à son campus. De nombreux professeurs et chercheurs de l'Université Laval ont également appuyé le projet et ses nombreuses retombées économiques, environnementales et sociales positives.

La construction du tramway renforcera l'attractivité de Québec en tant que destination de choix pour les étudiants et les chercheurs de partout au Québec et du monde entier. Un système de transport en commun moderne et efficace, tel que le tramway, est un atout majeur pour les villes qui souhaitent attirer les meilleurs talents.

En améliorant la mobilité et l'accessibilité, les étudiants et les professeurs bénéficieront d'un accès plus facile aux campus universitaires et collégiaux, aux bibliothèques, aux laboratoires et aux autres ressources éducatives qu'offrent nos multiples institutions d'enseignement supérieur de la région de Québec. De plus, le tramway facilitera l'accès à un éventail plus large de logements, de commerces et de services, rendant les déplacements de la vie quotidienne plus facile pour l'ensemble de la population étudiante.

En reliant les grands générateurs de déplacement et en s'arrimant au réseau de transport en commun existant, le tramway facilitera grandement les déplacements des étudiants, des professeurs et des chargés de cours et de tous les travailleurs qui enrichissent nos institutions d'enseignement supérieur. Avec des stations situées à proximité des campus et des résidences étudiantes, le tramway offrira une alternative rapide, fiable et confortable à l'automobile et au transport en commun par autobus. Les étudiants et les professeurs pourront ainsi se rendre à leurs cours, à leurs bureaux et à leurs activités de recherche plus facilement et plus rapidement, ce qui leur permettra de gagner du temps. Le tramway permettra également de réduire la congestion routière aux abords des campus universitaires, améliorant ainsi la qualité de vie de l'ensemble des communautés universitaires qui transigent par ces pôles de déplacements.

La construction du tramway de Québec est donc un investissement stratégique qui profitera à tous les citoyens, y compris la communauté de l'enseignement supérieur. En facilitant les déplacements, en améliorant l'attractivité de Québec et en contribuant au développement durable de la ville, le tramway sera le fer de lance de la création d'un environnement plus propice à l'éducation, à la recherche et à l'innovation. Des qualités qu'une ville de savoir souhaite voir fleurir en son sein.

Ma question à la ministre de l'Enseignement supérieur est la suivante :

Est-ce que la ministre de l'Enseignement supérieur est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

219) M. Grandmont (Taschereau) – **6 décembre 2024**

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

La construction du tramway de Québec offrira une occasion unique de collaborer avec des partenaires internationaux. Le projet nécessitera l'expertise de différentes entreprises et organisations spécialisées dans la conception, la construction et l'exploitation de tramway. Cette collaboration permettra au Québec de créer des liens avec des leaders mondiaux du domaine et de s'ouvrir à de nouvelles opportunités d'affaires et d'investissements.

Le tramway de Québec sera une vitrine pour le savoir-faire québécois en matière de transport en commun. Le projet permettra de mettre en valeur l'expertise des entreprises québécoises dans des domaines tels que l'ingénierie, la construction et les technologies du transport. Cette vitrine technologique contribuera au rayonnement international du Québec et nous positionnera comme un leader dans le domaine du transport durable et innovant.

La France est un partenaire historique du Québec et possède une vaste expertise dans la construction de tramway. La construction du tramway de Québec offrira une occasion unique de renforcer les liens entre les deux nations. La collaboration avec des entreprises françaises permettra au Québec de bénéficier de leur savoir-faire et de leur expérience, tout en favorisant les échanges économiques et culturels.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à utiliser le transport en commun. Les aînés, les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap auditif ou visuel, ainsi que les jeunes familles pourront monter à bord du tramway facilement. Le tramway de Québec offrira un mode de transport accessible, sécuritaire et confortable pour tous, et contribuera à améliorer la qualité de vie et l'indépendance des femmes en facilitant leurs déplacements quotidiens.

La construction du tramway de Québec est donc un projet d'envergure qui aura des retombées positives majeures pour le Québec, tant sur le plan économique que social. Le tramway représente une occasion exceptionnelle de créer des liens avec des partenaires internationaux, de faire rayonner l'expertise québécoise et d'améliorer la condition féminine.

Ma question à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre responsable de la Condition féminine est la suivante :

Est-ce que la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre responsable de la Condition féminine est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

220) M. Grandmont (Taschereau) – **6 décembre 2024**

À la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway de Québec offrira un mode de transport accessible et adapté aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles, qui sont davantage représentées chez les aînés. Les aînés, les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap auditif ou visuel, ainsi que les jeunes familles pourront monter à bord du tramway facilement. Les stations seront conçues de manière à faciliter l'embarquement et le débarquement, avec des quais surélevés pour un accès de plain-pied aux rames.

De plus, les stations seront à une distance moyenne de 690 m, elles permettront d'attendre à l'abri des intempéries et, dans certains cas, dans des espaces tempérés. L'aménagement intérieur des tramways offrira également un environnement confortable et sécuritaire pour les aînés, avec des sièges ergonomiques, des espaces réservés aux personnes à mobilité réduite et un système d'information clair et accessible.

Le tramway contribuera à briser l'isolement social des aînés en leur permettant de se déplacer facilement et en toute autonomie pour participer à des activités sociales, culturelles et récréatives. Le tramway reliera les grands générateurs de déplacement en s'arrimant au réseau de transport en commun bonifié. Le tramway facilitera l'accès aux lieux d'emploi, aux centres communautaires, aux bibliothèques, aux musées, aux parcs et aux autres lieux de rassemblement, favorisant ainsi le maintien des liens sociaux et l'épanouissement personnel des aînés.

La construction du tramway de Québec s'inscrit parfaitement dans les objectifs d'accessibilité universelle du gouvernement. Le tramway offrira un mode de transport inclusif, accessible à tous les citoyens, quel que soit leur âge ou leur condition physique. L'accessibilité universelle est mise en avant comme un bénéfice important du projet de tramway. Ce projet permettra de créer une ville plus équitable et plus inclusive, où chacun peut participer pleinement à la vie sociale et économique.

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour le bien-être et l'inclusion des aînés. Il contribuera à améliorer leur mobilité, à favoriser leur participation sociale et à créer une ville plus accessible et plus conviviale pour tous et à contrer l'isolement. Je vous encourage à soutenir ce projet porteur qui aura des retombées positives durables pour la communauté et pour l'avenir de Québec.

Ma question à la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé est la suivante :

Est-ce que la ministre la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

221) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **6 décembre 2024**
Au ministre responsable des Services sociaux

Le Plan d'action ministériel Santé et bien-être des hommes 2017-2022 est échu depuis 2 ans. Ce plan d'action était construit autour de 3 grandes orientations : mieux rejoindre la population masculine par les stratégies de promotion et de prévention, adapter les services pour en améliorer l'accès et répondre aux besoins des hommes et améliorer la compréhension des dynamiques masculines et les pratiques pour répondre aux besoins des hommes.

Depuis la conception de ce plan, le portrait de la société a bien changé, notamment à cause de la pandémie. La santé mentale des hommes s'est détériorée pendant la crise sanitaire. La crise du logement, l'explosion dans les banques alimentaires et l'augmentation de l'itinérance contribuent aussi au développement de la détresse psychologique chez les hommes. Le discours masculiniste a percolé dans les médias sociaux et risque de prendre de l'ampleur. Les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale débordent. Les organismes communautaires qui offrent des services pour hommes sont surchargés. Il est plus que temps d'avoir un plan ministériel actualisé qui tient compte des nouveaux besoins et des nouvelles données.

De plus, le 22 août 2024, le ministère de la Santé et des Services sociaux a envoyé aux dirigeantes et dirigeants des CISSS et des CIUSSS une lettre confirmant que la mesure 2.5 du présent plan devrait maintenant être autofinancée par les différents centres et que, conséquemment, les 1 200 000\$ dédiés aux plans régionaux ne seraient plus versés par le ministère. Cette compression budgétaire a pu entraîner une réduction de poste pour certains responsables régionaux en santé et bien-être des hommes, ce qui pourrait compromettre un déploiement adéquat du nouveau plan d'action.

Une meilleure intervention auprès des hommes est essentielle pour assurer la santé et la sécurité des femmes et des enfants, une meilleure cohésion sociale et un meilleur vivre-ensemble. Un plan d'action ministériel est nécessaire pour guider les décideurs et les intervenants vers des objectifs communs : c'est un outil collectif pour développer et mettre en place, de façon cohérente, des stratégies adaptées aux besoins spécifiques et aux différentes réalités de la population masculine. Travailler en prévention est un investissement qui peut permettre à la société d'éviter des drames humains et d'épargner des coûts en réhabilitation.

Questions à l'intention du ministre des Services sociaux :

1. Le ministre reconnaît-il qu'il pourrait s'avérer plus coûteux, humainement et économiquement, de ne pas présenter de deuxième plan ministériel que d'investir dans un plan actualisé?
2. Y a-t-il présentement une coordonnatrice ou un coordonnateur de ce dossier au ministère de la Santé et des Services sociaux?
3. Le ministre trouve-t-il prioritaire de maintenir en poste à temps plein les responsables régionaux en santé et bien-être des hommes des CISSS et des CIUSSS et souhaite-t-il investir en ce sens?

4. Le nouveau plan est-il complété et si oui, pourquoi n'a-t-il pas encore été présenté au public?
5. Le ministre pense-t-il être en mesure de rendre public son nouveau plan en 2025 et si oui, quand?

223) M. Ciccone (Marquette) – **28 janvier 2025**

À la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Quiconque a pris l'avion à Montréal ces derniers mois l'a constaté, les installations de l'aéroport et ses accès routiers ne suffisent plus à la tâche. L'été dernier, des reportages ont fait état de voyageurs qui avaient mis des heures pour atteindre les portes de l'aérogare. On a même vu des images de gens qui marchaient avec leur valise sur la bretelle d'accès menant à Montréal-Trudeau, craignant de rater leur vol.

Pour améliorer la circulation et la fluidité autour de ses installations, Aéroports de Montréal et ses partenaires proposent différentes mesures, dont la mise en service d'un « people mover » ou une navette automatisée pour relier Montréal-Trudeau à la gare Dorval de VIA Rail. Une telle solution permettrait de relier les 700 mètres seulement qui séparent ces deux pôles de transit tout en répondant aux objectifs recherchés d'intermodalité et de décarbonation.

Une telle solution permettrait de relier les gares ferroviaires de Via Rail, d'Exo et du terminus adjacent de la Société de transport de Montréal, permettrait un meilleur accès du REM aux 40 000 usagers du transport collectif qui y transitent en plus des 55 000 passagers de l'aéroport, aux 30 000 personnes qui y travaillent et aux 150 000 automobilistes qui transitent dans le rond-point Dorval tous les jours.

La ministre peut-elle indiquer les mesures particulières qu'elle compte mettre en place pour connecter les différents pôles de transit autour de l'aéroport et ainsi, aider à améliorer la circulation et la fluidité du secteur? De plus, que répond-elle à Aéroports de Montréal et ses partenaires qui proposent un « people mover » ou une navette automatisée?

224) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **4 février 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Dans le plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, l'action 22 visant à « Favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières résiduelles » prévoit « L'établissement de critères de valorisation énergétique par règlement » d'ici 2022.

Or, le 29 novembre dernier, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en réponse à ma question écrite du 24 octobre 2024, me répondait qu'une réflexion était entamée au sein du MELCCFP et qu'une première version technique du règlement était en cours d'élaboration.

Il m'indiquait également qu'une fois ce travail terminé, le MELCCFP collaborerait avec les parties prenantes concernées par ce chantier, notamment via des consultations ciblées.

Questions à l'intention du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

1. Le ministre pourrait-il nous indiquer l'échéancier précis des travaux en cours visant l'encadrement de la valorisation énergétique?
2. Le ministre pourrait-il nous préciser quand auront lieu les consultations ciblées, et si les regroupements citoyens détenant une expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, particulièrement les organismes actifs dans Limoilou, pourront faire partie des consultations?

225) M. Grandmont (Taschereau) – **4 février 2025**
Au ministre de la Santé

Dans la circonscription de Taschereau se trouve le projet Lotus, un regroupement de quatre organismes et un GMF, qui offrent un suivi périnatal à 400 femmes et enfants vulnérables présentement. Ce projet permet l'accompagnement des mères (clientèle adolescente, immigrante, autochtone, analphabète, judiciarisation, violence conjugale, etc.) de la grossesse jusqu'aux 5 ans de l'enfant. Il permet l'accès à des soins de santé et rassemble les différents acteurs du réseau de la santé et du communautaire pour offrir un continuum de services de proximité.

Le projet Lotus permet la réduction des seuils d'accessibilité aux services de santé et communautaire, grâce à un accès simplifié aux ressources médicales par le positionnement stratégique d'une infirmière Lotus et un local communautaire à même le GMF. Lotus, c'est aussi un calendrier d'activités hebdomadaires, un bris de l'isolement et le développement d'un réseau de soutien, une consultation en allaitement et la réduction des inégalités de santé.

Les fiduciaires du projet Lotus ont fait plusieurs démarches dans les derniers mois pour savoir si le financement du MSSS pour le Lotus serait reconduit pour l'année 2025-2026, mais elles demeurent sans réponse. En l'absence d'une réponse, le Lotus a dû mettre fin aux nouveaux suivis de grossesse et risque de perdre ses ressources humaines dédiées au projet.

La suspension du financement compromettrait le maintien d'un suivi de qualité des grossesses et des enfants. Ce suivi est essentiel pour prévenir des complications de santé et garantir un développement optimal des enfants, surtout dans un contexte de précarité, où les familles ont besoin d'un soutien adapté à leurs besoins spécifiques. Le Lotus a besoin d'une réponse du ministère rapidement, pour le bien-être des mères et leurs bébés, qui sans le Lotus risqueraient de se retrouver sans suivi.

Est-ce que le ministre de la Santé peut confirmer que le projet Lotus obtiendra le renouvellement de son financement pour l'année 2025-2026?

226) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **4 février 2025**
Au ministre de la Santé

Les employés du réseau de la santé de la catégorie d'emploi 3 devaient recevoir des sommes de l'équité salariale. Des employés d'autres catégories d'emploi les ont reçues. Depuis plus de 80 jours, environ 30 000 employés attendent le paiement de l'équité salariale. Les CISSS et CIUSSS mentionnent le printemps 2025 pour le paiement des primes.

Ma question est la suivante : quand les employés de la catégorie 3 recevront-ils leur paiement d'équité salariale?

227) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **4 février 2025**
Au ministre de la Santé

Les professionnels et techniciens travaillant dans des contextes difficiles ou sur des quarts de travail défavorables, par exemple de soir, de nuit et de fin de semaine, ou encore en protection de la jeunesse ou avec des clientèles ayant des troubles graves du comportement représentés par l'APTS devaient recevoir des primes négociées il y a plus d'un an dont l'échéance était fixée au 5 octobre 2024. Ces 65 000 travailleurs n'ont toujours pas reçu leurs sommes dues.

Ma question est la suivante : quand les primes seront-elles versées aux professionnels et techniciens?

228) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **4 février 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le CERIEC a fait une demande de financement pour le projet Lab système alimentaire, mené en codirection avec la Transformerie. Ce projet cherche à réduire le gaspillage alimentaire, objectif qui est enligné avec les buts de la feuille de route en économie circulaire du gouvernement. Le financement de 1,5 million avait, tout d'abord, été consenti pour provenir de l'enveloppe du Plan pour une économie verte en 2023. Ensuite, en concertation avec le Bureau de coordination pour le développement durable, durant l'année 2024, un travail a été fait pour que le financement provienne du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) et une entente a été rédigée. Le financement n'a finalement pas été confirmé ni à l'été ni à l'automne. Le FECC est tombé en bilan à l'automne dernier pour finalement se fermer en janvier 2025. Le projet a été orienté vers une troisième enveloppe pour recevoir du financement, soit le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Ma question est la suivante : est-ce que le projet Lab système alimentaire obtiendra le financement consenti de 1,5 million avant la fin d'année financière 2024-2025?

229) M. Grandmont (Taschereau) – **4 février 2025**

À la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la Ville de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

La construction du tramway représente un investissement majeur dans la région de Québec, créant des milliers d'emplois directs et indirects. Selon les estimations, le projet générera 19 000 emplois, dont 12 000 emplois directs et 7 000 emplois indirects. Ces emplois, avec un salaire moyen de 61 200 \$ par année, représenteront une masse salariale totale de 1,1 milliard de dollars dans l'économie locale. La construction du tramway stimulera également l'activité économique dans divers secteurs, tels que la construction, l'ingénierie, la fabrication et les services.

L'arrivée du tramway favorisera également le développement immobilier et commercial le long de son tracé. La présence d'un système de transport en commun fiable et efficace augmentera l'attractivité des terrains et des immeubles situés à proximité des stations, ce qui entraînera une augmentation de la valeur foncière et encouragera les investissements privés. De plus, le tramway facilitera l'accès aux commerces et aux services pour les résidents et les visiteurs, ce qui contribuera à la vitalité économique des quartiers traversés.

La construction du tramway améliorera l'attractivité de la région de Québec pour les jeunes professionnels. La présence d'un système de transport en commun moderne et performant est un atout majeur pour attirer et retenir les jeunes talents, qui recherchent des solutions de mobilité durables et efficaces. Le tramway facilitera les déplacements domicile-travail et permettra aux jeunes professionnels d'accéder facilement aux centres d'emploi, aux institutions d'enseignement et aux lieux de divertissement.

Le tramway de Québec utilisera des moyens de transport électrifiés, contribuant ainsi à la transition énergétique du Québec et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation de l'électricité comme source d'énergie pour le tramway permettra de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et d'améliorer la qualité de l'air dans la région. De plus, le tramway offrira une alternative attrayante à l'automobile, ce qui encouragera les citoyens à utiliser davantage les transports en commun et à réduire leur empreinte carbone.

Avec moins de voitures sur les routes, la circulation sera plus fluide, ce qui permettra aux camions de livraison de se déplacer plus rapidement et plus efficacement. Ceci pourrait se traduire par une réduction des coûts de transport pour les entreprises et une amélioration de la fiabilité des livraisons.

La construction du tramway de Québec représente donc un investissement stratégique qui aura des retombées positives majeures sur l'économie, l'environnement et la qualité de vie des citoyens. En favorisant les investissements, le développement immobilier et commercial, l'attractivité pour les jeunes professionnels et l'utilisation de moyens de transport électrifiés, le tramway contribuera à faire de la région de Québec une ville plus prospère, plus durable et plus attrayante.

Est-ce que la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

230) M. Grandmont (Taschereau) – **4 février 2025**

À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la Ville de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway offrira aux employés de l'État une solution de transport en commun fiable, confortable et efficace. Avec des stations situées en moyenne à 690 mètres, le tramway sera accessible à un grand nombre d'employés, leur permettant de se rendre au travail sans les tracas liés à la conduite automobile. De plus, la voie exclusive du tramway et sa priorité aux feux de circulation garantiront des temps de trajet rapides et constants, libérant ainsi du temps précieux pour les employés. Les stations, conçues pour offrir un abri contre les intempéries, rendront les déplacements plus agréables, peu importe la saison.

La construction du tramway aura un effet bénéfique sur les finances publiques en réduisant le besoin d'entretien des infrastructures routières. Le tramway encouragera un transfert modal de l'automobile vers le transport en commun, diminuant ainsi la circulation automobile et l'usure des routes. La diminution du nombre de voitures sur les routes permettra de prolonger la durée de vie des infrastructures routières, ce qui se traduira par des économies importantes pour le gouvernement.

De plus, le tramway contribuera à stimuler l'économie locale et régionale, générant ainsi des revenus fiscaux supplémentaires. La construction du tramway créera des milliers d'emplois, tant pendant la phase de construction que pour l'exploitation et l'entretien du réseau. Ces emplois, avec un salaire moyen de 61 200 dollars par année, injecteront des sommes considérables dans l'économie locale. L'amélioration de l'accessibilité grâce au tramway attirera également les investissements privés et favorisera la croissance économique.

Est-ce que la présidente du Conseil du trésor est en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

231) M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) – **5 février 2025**
À la ministre de l'Emploi

Le 23 janvier dernier, le Réseau national des organismes spécialisés dans le développement en emploi des nouveaux immigrants et le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre apprenaient que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) mettait fin à l'admissibilité des travailleurs étrangers temporaires et leur conjoint ou conjointe aux mesures actives d'emploi à partir du 1^{er} février 2025.

Le MESS indique dans un article de *La Presse* que « selon ses données, depuis 2019, les travailleurs étrangers temporaires et leurs conjoints [...] représentent entre 0,2 % et 0,9 % par rapport à l'ensemble des participations, toutes clientèles confondues ».

Pourtant, les organismes spécialisés de main-d'œuvre qui offrent des services aux clientèles immigrantes indiquent des chiffres beaucoup plus élevés pour les catégories ciblées par le gouvernement. Elles avancent plutôt des taux de représentativité d'entre 16 % et 70 % de leurs usagers.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) Quelles sont les catégories spécifiques d'immigrants incluses dans le calcul du MESS pour justifier la fin de la l'admissibilité des travailleurs étrangers temporaires et leur conjoint ou conjointe?
- 2) Pourquoi l'annonce de ce changement d'admissibilité survient-elle sans préavis, ni consultation aux organismes spécialisés en main-d'œuvre alors que l'entente de partenariat 2024-25 est toujours en cours?
- 3) Quels impacts financiers auront ces modifications d'admissibilité sur les budgets des prochains protocoles d'ententes pour les services d'emplois aux immigrants qui sont en cours de négociation présentement?

232) M. Grandmont (Taschereau) – **5 février 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le tramway de Québec contribuera à la protection du territoire agricole en limitant l'étalement urbain. En encourageant un développement plus dense et compact le long de son tracé, le tramway réduira la pression du développement résidentiel sur les terres agricoles en périphérie de la ville. Un système de transport en commun efficace et attrayant incitera les citoyens à vivre, travailler et se divertir dans des quartiers plus centrés, réduisant ainsi le besoin de convertir des terres agricoles en zones résidentielles ou commerciales.

Le tramway permettra de réduire considérablement la congestion routière à Québec, ce qui facilitera les déplacements des marchandises provenant de l'agriculture et des pêcheries. Avec une voie exclusive et la priorité aux feux de circulation, le tramway ne sera pas affecté par les embouteillages, offrant une option de transport efficace pour les citoyens de Québec, assurant ainsi un transport plus rapide et plus fiable des produits agricoles sur les routes vers les marchés et les centres de distribution. La diminution du trafic aux heures de pointe améliorera la fluidité de la circulation pour tous les usagers de la route, y compris les camions de livraison. Ce qui pourra limiter les pertes associées aux retards et possiblement avoir une incidence à la baisse sur les prix des produits.

La construction du tramway de Québec représente donc un investissement judicieux pour l'avenir du secteur agricole et alimentaire au Québec. En protégeant le territoire agricole contre l'étalement urbain et en réduisant la congestion routière, le tramway contribuera à assurer la viabilité et la compétitivité de nos industries agricoles et alimentaires.

Ma question au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est la suivante : le ministre est-il en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

233) M. Grandmont (Taschereau) – **5 février 2025**

À la ministre de l'Emploi

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

La construction du tramway de Québec créera des milliers d'emplois dans divers secteurs d'activité. Au-delà des emplois liés à la réalisation du projet, de nombreux emplois seront nécessaires à long terme pour exploiter et entretenir le réseau, notamment des conducteurs de tramway et des mécaniciens spécialisés. On estime que le projet générera 19 000 emplois (12 000 directs et 7 000 indirects) et injectera 1,1 milliard \$ en masse salariale dans l'économie locale et régionale. Exemples de catégories d'emploi nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du tramway :

- Logistique
- Conduite des rames
- Systèmes informatiques
- Mécanique spécialisée
- Entretien de la plateforme, des stations et des systèmes d'alimentation électrique, du matériel roulant
- Et bien plus encore.

Le tramway améliorera aussi considérablement la mobilité de la main-d'œuvre en offrant un mode de transport en commun rapide, fiable et accessible. Le tramway reliera les grands générateurs de déplacement en s'arrimant au réseau de transport en commun bonifié. Les travailleurs pourront se rendre plus facilement à leur lieu de travail, ce qui réduira les temps de déplacement et augmentera leur productivité. De plus, le tramway permettra aux entreprises d'élargir leur bassin de recrutement en attirant des travailleurs qui résident dans des quartiers plus éloignés. En accroissant ainsi les probabilités de pourvoir à leurs besoins en ressources humaines, on améliorera ainsi la capacité à rendre des services de nos entreprises.

La construction du tramway contribuera à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises en attirant et en retenant les talents. Un système de transport en commun moderne et efficace est un atout majeur pour les entreprises qui cherchent à recruter des travailleurs qualifiés. À long terme, le tramway aura des retombées positives majeures sur l'activité économique locale et régionale. En améliorant la mobilité de la main-d'œuvre, le tramway facilitera le jumelage entre les chercheurs d'emploi et les employeurs, contribuant ainsi à combler les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs clés de l'économie.

La construction du tramway de Québec est donc un investissement stratégique qui aura des retombées positives majeures sur le marché du travail et le développement économique de la région. En créant des emplois, en améliorant la mobilité de la main-d'œuvre et en répondant aux besoins des entreprises, le tramway contribuera à faire de la région de Québec un pôle économique encore plus dynamique et prospère.

Ma question à la ministre de l'Emploi est la suivante : la ministre est-elle en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

234) M. Grandmont (Taschereau) – **5 février 2025**
À la ministre de la Famille

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

Le transport représente le deuxième poste budgétaire en importance pour les familles québécoises, après le logement. La possession et l'utilisation d'une voiture engendrent des coûts importants, notamment en essence, en assurance, en entretien et en dépréciation. Ces coûts peuvent représenter un fardeau financier important pour de nombreuses familles, en particulier celles ayant un revenu modeste. Le tramway et son réseau éviteront à plusieurs familles l'obligation de s'acheter un véhicule additionnel : jusqu'à 10 000 \$ d'économies par année.

Le tramway offrira une alternative de transport en commun abordable et accessible à de nombreuses familles. Le coût d'utilisation du tramway sera inférieur à celui d'une voiture, ce qui permettra aux familles de réaliser des économies substantielles sur leurs dépenses de transport. De plus, le tramway reliera les grands générateurs de déplacement en s'arrimant parfaitement au réseau de transport en commun bonifié.

Le tramway permettra aux familles d'accéder plus facilement et rapidement aux services de garde. Dans un périmètre de 800 mètres (10 minutes de marche) du tramway, on retrouve 65 % de la population. Le tracé du tramway traversera plusieurs quartiers résidentiels où se trouvent de nombreux services de garde. De plus, avec sa voie exclusive (plateforme dédiée) et la priorité absolue aux feux de circulation, le tramway ne s'arrêtera que pour faire monter ou descendre des passagers aux stations. Résultat : il n'y aura pas de retard puisque le temps de déplacement sera fiable et régulier! Les parents pourront ainsi déposer et récupérer leurs enfants à la garderie plus facilement et rapidement, ce qui leur permettra de mieux concilier travail et vie familiale.

La construction du tramway de Québec est donc un investissement judicieux qui aura des retombées positives importantes pour les familles québécoises. Le tramway transformera la ville. L'implantation du tramway insufflera une nouvelle ambiance aux quartiers de la ville. En offrant une alternative de transport en commun abordable, accessible et efficace, le tramway permettra aux familles de réduire leurs dépenses, d'améliorer leur qualité de vie et de mieux concilier travail et vie familiale.

Ma question à la ministre de la Famille est la suivante : la ministre est-elle en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-elle d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

235) M. Grandmont (Taschereau) – **5 février 2025**
Au ministre du Travail

Le tramway de Québec représente un investissement majeur pour la région de Québec, avec des retombées positives attendues à court et à long terme.

La construction du tramway de Québec engendrera la création de nombreux emplois de qualité dans le milieu de la construction. Le projet nécessitera une main-d'œuvre importante et spécialisée pour la réalisation des travaux d'infrastructure, l'installation des rails, la construction des stations et l'aménagement paysager. La construction du tramway contribuera également à la vitalité économique de la région, par la création de nombreux emplois. Ce projet d'envergure permettra de stimuler l'économie locale et régionale en créant des emplois bien rémunérés pour les travailleurs de la construction. On estime que le projet générera 19 000 emplois (12 000 directs et 7 000 indirects) et injectera 1,1 milliard \$ en masse salariale dans l'économie locale et régionale.

La construction du tramway de Québec offrira également une occasion unique de développer une nouvelle expertise québécoise dans la construction de tramway. Les entreprises de construction locales auront l'occasion de participer à ce projet d'envergure et d'acquérir des compétences spécialisées dans la construction de ce type d'infrastructure. Au-delà des emplois liés à la réalisation du projet, de nombreux emplois seront nécessaires à long terme pour exploiter et entretenir le réseau, notamment des conducteurs de tramway et des mécaniciens spécialisés. Cette expertise acquise pourra ensuite être mise à profit pour la réalisation de futurs projets de tramway ailleurs au Québec.

La construction du tramway de Québec représente donc un investissement stratégique qui permettra non seulement d'améliorer la mobilité urbaine, mais aussi de créer des emplois de qualité dans le secteur de la construction et de développer une expertise québécoise en matière de construction de tramway comme nous avons su créer une expertise dans la construction de barrages hydroélectriques lors de la Révolution tranquille.

Ma question au ministre du Travail est la suivante : le ministre est-il en accord avec les arguments énoncés plus haut et est-il d'avis que la construction du tramway de Québec devrait commencer dans les plus brefs délais?

236) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **6 février 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Les éleveurs de porcs du Québec sont des leaders mondiaux en matière de bonnes pratiques de bien-être animal. Chaque année, ils poursuivent leurs efforts visant à améliorer la qualité des soins apportés à leurs animaux en investissant dans des projets de recherche et de développement. Par exemple, le syndrome reproducteur et respiratoire porcin est la maladie la plus coûteuse pour la production porcine. L'équipe québécoise de santé porcine estime que cette maladie coûte par année 75 millions \$ aux producteurs, incluant près de 20 millions à la Financière agricole.

En s'inspirant du modèle de zone protégée pour la production de pommes de terre de semence, les Éleveurs de porcs du Bas-Saint-Laurent travaillent avec les Éleveurs de porcs du Québec pour mettre en place une zone sanitaire protégée. Avec une équipe de vétérinaires. Ils ont défini les mesures de biosécurité audacieuses permettant de maintenir un niveau sanitaire exceptionnel du troupeau porcin de la région. La qualité sanitaire du troupeau porcin représente une condition essentielle à la rentabilité des entreprises de la région, qu'elles soient consacrées à la production génétique, à la maternité ou à l'engraissement. En maintenant ces standards sanitaires, les éleveurs pourront continuer de produire en limitant l'usage des médicaments et des antibiotiques et, ainsi, répondre aux attentes sociétales.

Ma question est la suivante :

Comment le MAPAQ entend-il soutenir les investissements pour le bien-être animal et les initiatives structurantes comme celle de la zone protégée au Bas-Saint-Laurent dans la prochaine politique bioalimentaire?

237) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **6 février 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Depuis le dépôt, en mai 2024, du rapport final de l'*Étude prospective de la filière porcine au Québec* produit par Raymond Chabot Grant Thornton, les Éleveurs de porcs du Québec attendent toujours un plan d'action de la part du MAPAQ.

Depuis de nombreux mois, la production s'effectue dans un contexte fortement instable : fermetures d'abattoirs, coûts des intrants en hausse, géopolitique des marchés. L'arrivée de l'administration Trump, l'incertitude quant à l'imposition de tarifs douaniers sur les produits canadiens et la négociation de l'ACEUM s'ajoutent aux pressions actuelles. Les États-Unis sont le principal marché d'exportation pour la viande de porc du Québec. En 2023, 117,3 millions de kg de viande ont été vendus aux Américains, totalisant une valeur de 583 M\$, ce qui représente 35 % de nos exportations.

Ma question est la suivante :

Quel plan d'action le gouvernement du Québec compte-t-il mettre en place pour que les éleveurs de porcs puissent demeurer compétitifs, et ce, malgré les perturbations géopolitiques actuelles et futures ?

238) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **6 février 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le nombre d'entreprises agricoles en production animale est en diminution au Bas-Saint-Laurent. Les données démontrent que cette tendance inquiétante s'est accentuée dans les deux dernières années. Le Bas-Saint-Laurent, en particulier la MRC de La Mitis, illustre un cas de figure alarmant avec la présence du Groupe Mario Côté (GMC) sur son territoire. L'IREC présente, dans son rapport de recherche publié en novembre 2024, les impacts du GMC sur la région : « L'asymétrie de moyens a créé, et continue de le faire, une concurrence disproportionnée qui freine, voire compromet le transfert des fermes à des producteurs locaux. »

Dans le même ordre d'idées, la relève agricole est confrontée à plusieurs défis, dont l'augmentation de la valeur foncière des terres qui limite l'accès aux bonnes terres et une diminution des transferts familiaux au bénéfice du GMC. Les dernières annonces du gouvernement avec le FIRA n'aident pas au Bas-Saint-Laurent, car seulement 25 % de la valeur de l'achat ne peut être attribuée aux bâtiments d'élevage. Même si les terres ont augmenté de prix, le ratio est dur à respecter pour bénéficier du programme.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles mesures seront prises, dans le cadre du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, ou autres, afin de favoriser le transfert d'entreprises agricoles?

- Comment sera facilité le transfert d'un producteur à une relève apparentée ou non ou à des producteurs locaux, notamment dans les régions où cela est davantage problématique comme au Bas-Saint-Laurent?

239) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **6 février 2025**

Au premier ministre

- Le premier ministre est-il fier d'être Canadien et, si oui, pourquoi?
- Comment le premier travaille-t-il à l'unité canadienne?

240) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **6 février 2025**

Au ministre de l'Éducation

L'Association québécoise pour l'éducation à domicile représente 1500 familles éducatrices. À ce jour, plus de 8000 élèves sont scolarisés à la maison en 2024-2005. Ces élèves ont des droits légaux concernant l'accès aux établissements et ressources scolaires en vertu du Règlement sur l'enseignement à la maison.

L'article 22 du Règlement établit en effet que :

Le centre de services scolaire compétent assure à l'enfant qui reçoit un enseignement à la maison, sous réserve de leur disponibilité et selon les modalités qu'il détermine, un accès gratuit aux ressources suivantes:

- 1° la bibliothèque d'au moins une de ses écoles ainsi que les ressources bibliographiques et documentaires qui s'y trouvent;
- 2° le laboratoire de sciences d'au moins une de ses écoles ainsi que le matériel et l'équipement liés à son utilisation;
- 3° le laboratoire informatique d'au moins une de ses écoles ainsi que le matériel et l'équipement liés à son utilisation;
- 4° l'auditorium et les locaux d'art d'au moins une de ses écoles ainsi que le matériel et l'équipement liés à leur utilisation;
- 5° les installations sportives et récréatives d'au moins une de ses écoles ainsi que le matériel et l'équipement liés à leur utilisation.

Selon les documents transmis par les centres de services scolaires (CSS) aux parents d'élèves, il apparaît que, pour l'année 2022-2023, les CSS n'ont pu justifier que 1,7 million de dollars de dépenses sur un total de 12 millions de dollars de subventions reçues pour l'éducation à domicile.

Cela se traduit dans les résultats d'un sondage effectué auprès des familles éducatrices auquel environ 200 familles ont répondu. En enlevant le service des épreuves obligatoires qui n'est pas demandé par les familles et qui n'est pas retenu comme pertinent dans la valeur éducative pour les familles, ces dernières ont mentionné que 68 % des demandes de services ont été refusées. Les demandes étaient de l'ordre de l'accès au matériel didactique, l'accès au gymnase, l'accès au laboratoire, l'accès aux professionnels de soutien et l'accès au matériel artistique. Même pour les services concernant la sanction des études (obtention du DES), les familles ont vécu des refus dans 31 % des cas.

Voici mes questions au ministre de l'Éducation :

1. Est-ce que le ministre peut produire un état des lieux de l'utilisation des sommes versées pour l'éducation à domicile dans tous les CSS concernés pour l'année 2023-2024?
2. Au regard des difficultés d'accès aux services et de l'évolution récente des tendances en matière d'enseignement à domicile depuis la pandémie, le ministre peut-il s'engager à convoquer la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison?

241) M. Marissal (Rosemont) – **6 février 2025**
Au ministre de la Santé

Depuis 2020, dix projets d'accompagnement en périnatalité sociale ont été mis sur pied un peu partout au Québec grâce à un financement du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 (objectif 2, mesure 5). Ces projets de périnatalité sociale permettent la réduction des seuils d'accessibilité aux services de santé et communautaire pour des femmes et leurs enfants qui sont souvent en situation de grande vulnérabilité (adolescente, immigrante, autochtone, analphabète, judiciairisée, victime de violence conjugale, etc.). Ils permettent également de rassembler les différents acteurs du réseau de la santé et du communautaire pour offrir un continuum de services de proximité, et des suivis de grossesse et pédiatriques pour leurs enfants jusqu'à 5 ans.

Ces dix projets, qui ont fait leurs preuves depuis 2020, sont toutefois toujours en attente du renouvellement de leur entente financière avec le ministère pour l'année 2025-2026, et ce à quelques semaines du dépôt du budget du gouvernement du Québec. Sans une confirmation rapide du financement pour 2025-2026, tous ces projets au Québec risquent de perdre leurs ressources humaines. Elles ont d'ailleurs cessé tous les nouveaux suivis de grossesse.

La suspension du financement de ces projets compromettrait le maintien de suivis de qualité des grossesses et des enfants. Ce suivi est essentiel pour prévenir des complications de santé et garantir un développement optimal des enfants, surtout dans un contexte de précarité, où les familles ont besoin d'un soutien adapté à leurs besoins spécifiques.

Est-ce que le ministre de la Santé peut confirmer que les projets régionaux de collaboration et de concertation ayant un impact sur la santé et le bien-être des femmes, issus du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024, reconduit pour 2024-2025, obtiendront le renouvellement de leur financement pour l'année 2025-2026?

242) M. Paradis (Jean-Talon) – **11 février 2025**

À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

En tant qu'experts s'intéressant à la propagation de micro-organismes nuisibles, de pathogènes et de virus, les microbiologistes posent au quotidien des gestes de nature délicate qui ont le potentiel d'entraîner de lourdes conséquences s'ils ne sont pas effectués avec le plus haut degré de rigueur. Pourtant, les microbiologistes ne sont pas encadrés par le système professionnel québécois, ce qui présente des risques significatifs pour la protection du public.

L'intégration des microbiologistes au système professionnel permettrait une diminution considérable de ces risques de préjudices pour le public, notamment en soumettant les microbiologistes à des mécanismes disciplinaires d'usurpation de titre, de vérification des compétences, de formation continue, et plus encore.

Une meilleure surveillance de ceux qui pratiquent la microbiologie, à la suite d'une intégration au système professionnel, a le potentiel de réduire la longue liste de risques que pourrait engendrer le maintien du statu quo, tels que l'éclosion de maladies d'origine bactérienne, la contamination de l'eau potable et des eaux de baignade, ou même des analyses de la qualité de l'air erronées.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et Présidente du Conseil du trésor, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, s'est engagée en 2023 dans un grand chantier de modernisation du système professionnel québécois, afin que ce dernier réponde davantage aux besoins actuels de notre société.

La ministre prévoyait alors déployer le chantier de modernisation en trois volets distincts, en commençant par l'allègement réglementaire, suivi de la modernisation du *Code des professions*, en terminant avec l'élargissement des professions.

Un premier jalon a été franchi avec le projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, sanctionné le 7 novembre 2024.

Les phases subséquentes sont toujours attendues. Le troisième volet, s'il se concrétise dans sa forme annoncée, pourrait être une occasion d'intégrer les microbiologistes au système professionnel québécois.

Dans cette perspective, mes questions sont les suivantes :

- Quels sont les échéanciers prévus, à l'heure actuelle, pour mettre en œuvre les 2^e et 3^e volets du chantier de modernisation du système professionnel?
- Le gouvernement du Québec s'engage-t-il formellement à concrétiser le 3^e volet du chantier de modernisation du système professionnel et à déposer un projet de loi dans les délais pour que celui-ci atteigne l'étape de la sanction pendant la présente législature?
- Entre la 2^e et la 3^e phase du chantier de modernisation du système professionnel, quelle phase serait la plus propice pour l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois?

243) Mme Labrie (Sherbrooke) – **12 février 2025**

À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Au cours de la dernière année, plusieurs entreprises en remorquage du Québec ont dû faire face à des enjeux de non-paiement à la suite d'appels de corps policiers qui ont demandé leurs services pour dégager des véhicules lourds de la voie publique. Ces non-paiements représentent des sommes très importantes pour les entreprises de remorquage, au point de mettre leurs services en péril. Depuis 2007, le ministère des Transports de l'Ontario, en consultation avec la police provinciale et le secteur du remorquage, a mis en place le Programme de protection financière limitée relatif à la gestion des accidents sur les routes provinciales. Ce programme permet d'aider le secteur du remorquage lourd à couvrir les frais liés aux incidents survenus sur les routes provinciales, après avoir épuisé tous les efforts pour recouvrer les frais auprès de la partie responsable.

Questions à la ministre des Transports et de la Mobilité durable :

Considérant la situation vécue par les entreprises québécoises de remorquage, est-ce que le ministère envisage de s'inspirer de l'approche de l'Ontario et de développer une politique de recouvrement des frais de remorquage en cas de non-paiement? Quelles solutions sont étudiées par le ministère afin de résoudre ce problème?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 5 février 2025
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles – *députée de Sherbrooke*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS